

PROGRAMME DE FORMATION &
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.
CACES® R482 - Engins de chantier Cat. A



Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'un engin compact (pelle à chenilles, pneumatiques), chargeuses, moto-basculeur et compacteur ≤ 6 tonnes concernés en situation de travail. Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratiques nécessaires à la conduite en sécurité de l'engin concerné. Connaître les risques liés à l'utilisation de ces engins concernés. Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir les risques.

Public visé : Toute personne débutante dans la conduite des engins de chantier de Cat A.

Prérequis : Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter :

- Une Potos d'identité couleur.
- Une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis ci-après. Le candidat devra par ailleurs maîtriser la compréhension de la langue française.

DUREE : 21 heures soit 3 jours

Nombre de stagiaires : Effectif : 6/J

Modalité d'accès : Inscription après validation d'un devis et d'une convention

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site internet
www.prpsafety.fr

1/2

CONTENU :

Accueil : 10'

Présentation du formateur et de l'organisme de formation
Tour de table

Connaissances théoriques : 6h50

Connaissances générales
Technologie des engins de chantier
Les principaux types d'engins de chantier, les catégories de CACES®
Les règles de circulation applicables aux engins de chantier
Les risques liés à l'utilisation des engins de chantier
Exploitation des engins de chantier
Vérifications d'usage des engins de chantier
Les différents types de réseaux
Les différents risques liés à l'intervention à proximité des réseaux

Savoir-faire pratiques : 07h00

Présentation du déroulement de la journée
Prise de poste et vérification des 2 engins concernés
Conduite et manœuvres
Conduite et circulation : à vide / en charge / en marche avant et arrière, en ligne droite et virage
Réalisation des travaux de base correspondant à l'engin
Opération de levage lorsque l'engin le permet
Chargement et déchargement de l'engin sur porte-engins (si catégorie le nécessite ou si option)
Fin de poste - opérations d'entretien quotidien Maintenance
Questions/réponses, libres échanges.

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET SAVOIR FAIRE : 7h00

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.



Suite :



Moyens Pédagogiques : Salle de formation de 2m² minimum par personne pour a formation et la réalisation du test théorique (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

Moyens humains : Formateurs qualifiés, testeurs inscrits sur la cartographie SGS ICS et titulaire du CACES® en cours de validité pour les catégories concernées.

Matériel et équipements : engins conforme et correspondant à la recommandation R482 ; 1 aire d'évolution de 225m² mini ; sol adapté aux épreuves à réaliser. Chargement des matériaux, déchargement des matériaux (100m² mini) ; unité de transport (Camion, benne sur remorque ou motobasculeur) adaptée à la pelle ; Accessoires de levage adaptés aux charges à manutentionner ; camion ou remorque porte-engins adapté(e) à l'engin (si option porte-engin). Plusieurs charges : simple (masse ≥50 % capacité nominale de l'engin) Complexe (masse ≥50 % capacité nominale de l'engin, centre de gravité déporté) Longue (masse ≥ 25% capacité nominale de l'engin, longueur ≥ 4 m).

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation : Intra uniquement.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

Responsable pédagogique et référent technique :
M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

Documents/Validation : Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.
En cas de réussite aux épreuves théoriques et pratique, délivrance du CACES® R482 cat A.

Actualisation : Tout conducteur d'engins de chantier doit, au moins tous les 10 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir le nouveau CACES® de la catégorie qu'il utilise.

2/2

Présentation du testeur et du déroulement de la journée

Evaluation théorique :

- Thèmes évalués :
- Connaissances générales
 - Circulation des engins de chantier
 - Fin de poste – maintenance

Evaluation pratique :

- Thèmes évalués :
- Prise de poste et mise en service
 - Conduite et circulation
 - Travaux de base
 - Opération de levage
 - Chargement et déchargement sur un porte-engins
 - Fin de poste et maintenance

Correction du test théorique

Annonce des résultats en fin de journée.

Clôture de la journée de test.

Taux de réussite : 100%
Taux de satisfaction : 98%

**Complément de formation : liés à l'intervention à proximité des réseaux
« AIPR »**

Modalités : Annexe 1 Certification professionnelle CACES® : téléchargeable sur notre site : <https://prpsafety.fr/choisir-caces-engins-de-chantier/>

